



**PROCÈS-VERBAL**  
**DU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 26 FÉVRIER 2026**

La séance est ouverte par le Président à 19h40.  
Du public est présent pour assister à la séance.

Le Président procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Monsieur Julien BRUNHES a été nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2026**

Le Président demande si le procès-verbal transmis avec la convocation à la séance appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 29 JANVIER 2026**

### **COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président a rapporté les 6 décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.**

### **INFORMARTION**

Le Président présente l'état annuel des indemnités des élus de Mond'Arverne Communauté pour l'année 2025.

Aucune remarque n'est formulée.

## 1. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR ET POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2025

Rapporteur : *Le Président*

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le bilan ci-annexé des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par la Communauté de communes ou pour son compte en 2025.**

## 2. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : *Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, explique qu'il y a eu une panne de l'application HELIOS. Cela a conduit à l'impossibilité d'éditer les comptes financiers uniques (CFU) 2025 avant l'envoi dans le délai réglementaire de la convocation pour la séance du conseil communautaire de ce jour.

Il est donc proposé de voter une reprise anticipée des résultats validée par le trésorier de la Direction Générale des Finances Publiques.

Les CFU 2025 seront soumis lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

Monsieur Franck SERRE présente ensuite le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la reprise anticipée des résultats du budget principal et de ses budgets annexes.**

## 3. TAUX DE LA FISCALITÉ MIXTE 2026

Rapporteur : *Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le taux de 9,94%, pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**
- **D'approuver le taux de 25,25 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.**
- **D'approuver le taux de 1,90 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.**
- **D'approuver le taux de 10,15 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.**

#### **4. FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2026**

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

Cedric MEYNIER, Maire de Saint Georges-sur-Allier, demande pourquoi le montant reste identique, alors les projets changent en fonction des années. Un rapport d'activités sera fait d'ici la fin de l'année.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 370 000 euros pour 2026.**

#### **5. BUDGET PRINCIPAL 2026 MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, donne la parole à la Directrice générale adjointe en charge des Moyens généraux.

Cette dernière indique en préambule qu'il s'agit d'un budget a minima, fait en période pré-électorale.

On constate un atterrissage budgétaire en baisse par rapport aux autres années : les dépenses continuent de progresser et les recettes baissent, comme c'est le cas pour beaucoup de collectivités territoriales et leurs groupements. On arrive à un effet de ciseaux.

Le résultat peut paraître très inférieur à l'année précédente, car l'année dernière, nous avons perçu un remboursement important pour le sinistre des Loubrettes alors que les travaux ont été réalisés cette année.

Le résultat de la section d'investissement est plus important que les années précédentes. Cela s'explique par le fait que le siège n'ait pas été acquis directement par Mond'Arverne Communauté mais par l'EPF Auvergne et parce que les travaux de revalorisation du site d'Aydat ne débuteront qu'en 2026.

La Directrice générale adjointe en charge des Moyens généraux présente le PowerPoint suivant.

## La reprise des résultats anticipée 2025

### • 1-Le résultat de fonctionnement 2025...

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Charges à caractère général	2 684 677,02 €	65%	Atténuation de charges	244 820,05 €	204%
Charges de personnel	7 940 961,21 €	97%	Produits des services	1 840 343,02 €	100%
Atténuation de produits	4 562 344,11 €	98%	Impôts et taxes	7 001 967,73 €	101%
Charges de gestion courante	8 682 323,65 €	95%	Fiscalité locale	10 550 361,28 €	99,80%
Charges financières	136 466,40 €	96%	Dotations et participations	4 660 871,83 €	98,60%
Charges exceptionnelles	2 312,44 €	66%	Autres produits de gestion	243 487,23 €	137%
Provisions	927,70 €	93%	Produits financiers	1 723,00 €	100%
Opérations d'ordre	966 154,99 €		Produits exceptionnels	305 624,31 €	6786%
			Provisions	572,00 €	100%
			Opérations d'ordre	300 596,59 €	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>24 976 167,52 €</b>		<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>25 150 367,04 €</b>	

**Résultat 2024( retraité des recettes exceptionnelles):**

**302 459 €**

**Résultat 2023: 720 969 €**

**Résultat 2022 : 563 481 €**

Le résultat de fonctionnement s'élève à **174 199,52 €** en 2025 en très nette baisse par rapport à 2024 pour mémoire de **1 126 459,54 €**. Pour rappel, le résultat de l'année précédente était en grande partie constitué avec les recettes perçues au titre du remboursement du sinistre des Loubrettes pour environ 600 K€ et « Fruit de Dôme » pour 224 K€, dont les dépenses correspondantes ont été réalisées en 2025. Néanmoins, ce résultat indique une tendance certaine de raréfaction des ressources à prendre en compte dans les futurs budgets



## La reprise des résultats anticipée 2025

### • 2-Le résultat d'investissement

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Subvention investissement	0,00 €	Dotations, fonds divers	1 492 831,25 €
Emprunts	486 180,47 €	Subventions investissement	637 719,41 €
Immo incorporelles	232 885,24 €	Emprunts	680,00 €
Subventions équipement versées	155 756,22 €	Immobilisations incorporelles	10 626,75 €
Immo corporelles	718 604,45 €	Autres immobilisations financières	11 085,30 €
Immo en cours	421 976,40 €	Opérations ordre	966 154,99 €
Autres immo financières	463 209,53 €	Opérations ordre patrimoniales	1 713 953,37 €
Opérations ordre transfert entre sections	300 596,59 €		
Opérations ordre patrimoniales	1 713 953,37 €		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 493 162,27 €</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 833 051,07 €</b>

Le résultat d'investissement s'élève à **+ 339 888,80 €** contre **-1 460 803,24 €** en 2024. Ce résultat excédentaire provient du fait que l'achat du siège de Mond'Arverne a été porté par l'EPF Auvergne et que les travaux de la requalification du lac d'Aydat ont été reportés à 2026.

## La reprise des résultats anticipée 2025

### • 2-Le résultat d'investissement

Subvention investissement	0		
Dotations	0		
Immo incorporelles	195 376,80 €	Dotations, fonds divers	118 176,83 €
Subventions équipement versées	262 846,40 €	Subventions investissement	781 658,61 €
Immo corporelles	208 458,90 €	Travaux éclairage Loubrettes	111 265,00 €
Immo en cours	324 612,36 €	Immo incorporelles	113 325,00 €
Autres immo financières	261 016,00 €	Autres immo financières	3 926,11 €
Travaux éclairage Loubrettes	111 265,00 €		
<b>RAR Dépenses Investissement</b>	<b>1 363 575,46 €</b>	<b>RAR Recettes Investissement</b>	<b>1 128 351,55€</b>

Le solde des RAR S'élève à – 235 223,91€

## La reprise des résultats anticipée 2025

• L'exercice budgétaire se solde par un excédent global 3 001 195,73 € se décomposant comme suit :

### • **Fonctionnement :**

- Résultat de l'exercice 2025 : 174 199,52 €
- Report excédent fonctionnement 2024: 3 537 850,24 €

**(a) 3 712 049,76 €**

### • **Investissement :**

- Résultat de l'exercice 2025 : + 339 888,80 €
  - Solde des RAR 2025: - 235 223,91€
  - Report déficit investissement 2025 : - 815 518,92 €
  - Besoin de financement : 710 854,03 €
- (b) – 710 854,03€**

• Résultat de clôture 2025 (= a + b) **3 001 195,73 €**

**Reports au BP 2025:**  
**002 RF/ 3 001 195,73€**  
**001 DI/ 475 630,12 €**  
**1068 RI / 710 854,03€**

## BUDGET PRINCIPAL 2026

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	27 195 212 €	5 302 385 €	32 497 597 €
RECETTES	27 195 212 €	5 302 385 €	32 497 597 €

8 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

Chapitre	DEPENSES			DIFF/Crédits 2025	DIFF/réalisé 2025
	Crédits ouverts 2025	CFU25	BP2026		
011 - Charges générales	4 131 479,00 €	2 684 677,02 €	3 448 910,00 €	-16,52%	22,16%
012 - Charges de personnel	8 225 773,00 €	7 940 961,21 €	8 524 177,00 €	3,63%	6,84%
042 - Op. ordre transfert entre se	802 631,00 €	966 154,99 €	840 000,00 €	4,66%	-15,02%
014 - Atténuation produits	4 668 437,00 €	4 562 344,11 €	4 568 426,00 €	-2,14%	0,13%
65 - Autres charges de gestion	9 141 028,00 €	8 682 323,65 €	8 945 240,00 €	-2,14%	2,94%
66 - Charges financières	141 693,00 €	136 466,40 €	126 459,00 €	-10,75%	-7,91%
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €	2 312,44 €		-100,00%	
68 - Dotations aux provisions	1 000,00 €	927,70 €	2 000,00 €	100,00%	53,62%
023 - Virt section investissement	981 503,00 €		740 000,00 €	-24,61%	
<b>TOTAL</b>	<b>28 097 044,00 €</b>	<b>24 976 167,52 €</b>	<b>27 195 212,00 €</b>		

**Chapitre 011** : « dépenses imprévues » à hauteur de 199 K€ au lieu de 550 K€ en 2025.

**Chapitre 012** : FOCUS 1

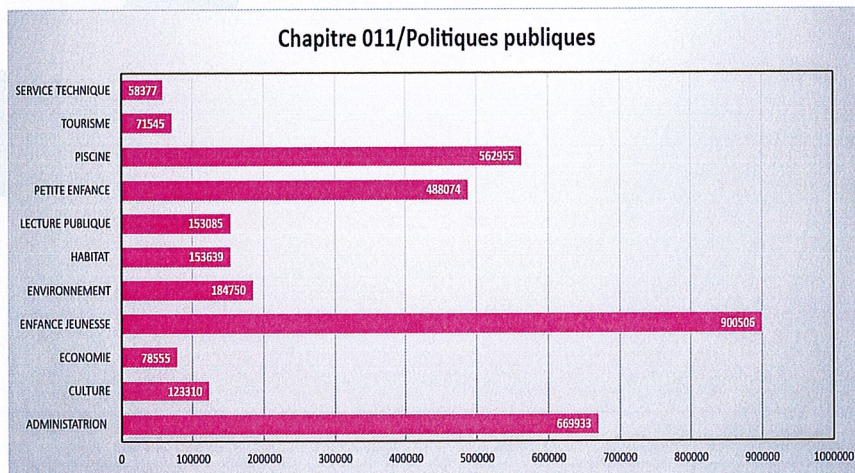
**Chapitre 65** : FOCUS 2

9 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

### • Les Dépenses du Chapitre 011:



## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026/Chapitre 012

### • Une augmentation contenue des dépenses de personnel

BP 2026 % Réalisé 2025		
		+
RGLT	Augmentation taux CNRACL de (34,65 à 37,65%)	90 000,00 €
	Echelon	25 000,00 €
	reval IFSE sur année complète (30000€ prévu BP 2025)	10 000,00 €
OST	Econome de flux sur 12 mois (26640€ sur BP 2025)	120 000,00 €
	Adjoint sur 12 mois - absence en 2025	
	Agent polyvalent ST sur 12 mois (28000€ prévu au BP 2025)	
	Recrutement agent polyvalent ST	
ALSH	ALSH Veyre toute l'année (76000€ prévu BP 2025)	130 000,00 €

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026/chapitre 65

DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	110 968€
INDEMNITÉS ELU.E.S	150 235€
COTISATIONS DE RETRAITE	9842 €
COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE - PART PATRONALE	37 020 €
COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'ALLOC° DE	375,00 €
CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR	1000,00 €
LE GRAND CLERMONT - 78 000 €	98 000€
PARC LIVRADOIS - 16 000 €	
PARC VOLCANS - 4000 €	
TEOM	6 100 000,00 €
CCAS/CIAS	266 000,00 €
AUTRES	18 732,00 €
ÉCOLES DE MUSIQUE	337 932,00 €
Initiative- ISSOIRE brioude	20 193 €
Participation SPL (596 K€ en 2025)	610 939 €
FOUILLES ARCHEO	4 000,00 €
MUSEE – GIP( 247K€ en 2025)	247 289,00 €
LUERN	3 000,00 €
ASEVE	113 334,00 €
GEMAPI	370 000,00 €
SUBVENTION SEAT	23 000,00 €
CONV CHAMBRE DES METIERS	5 000,00 €
CONTRIBUTION ADS	310 000,00 €
France Active	7000,00 €
FORMATION ELU.E.S	8 000,00 €

12 MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Chapitre	RECETTES				
	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	BP2026	DIFF/Crédits2025	DIFF/réalisé 2025
002 - Résultat fonct reporté	3 537 850,24 €		3 001 195,73 €	-15,17%	
013 - Atténuation de charges	120 000,00 €	244 820,05 €	57 500,27 €	-52,08%	-76,51%
042 - Op. ordre transfert entre section	300 796,00 €	300 596,59 €	200 000,00 €	-33,51%	-33,47%
70 - Produits des services	1 823 152,00 €	1 840 343,02 €	1 772 206,00 €	-2,79%	-3,70%
73 - Impôts et taxes	6 945 333,00 €	7 001 967,73 €	6 945 333,00 €	0,00%	-0,81%
731-Fiscalité locale	10 515 230,00 €	10 550 361,28 €	10 687 000,00 €	1,63%	1,30%
74 - Dotations et participations	4 672 000,76 €	4 660 871,83 €	4 415 063,00 €	-5,50%	-5,27%
75 - Autres produits gestion courante	175 887,00 €	243 487,23 €	114 818,00 €	-34,72%	-52,84%
76 - Produits financiers	1 723,00 €	1 723,00 €	1 168,00 €	-32,21%	-32,21%
77 - Produits exceptionnels	4 500,00 €	305 624,31 €		-100,00%	-100,00%
78 - Provisions	572,00 €	572,00 €	928,00 €	62,24%	62,24%
<b>TOTAL</b>	<b>28 097 044,00 €</b>	<b>25 150 367,04 €</b>	<b>27 195 212,00 €</b>		

**Chapitre 013** : ajustement des recettes par rapport à la maladie ordinaire qui n'est plus couvert par l'assurance statutaire en 2026

**Chapitre 70** : ajustement aux prévisions de fréquentation des services à la population

**Chapitre 73** : Légère augmentation de la fiscalité directe liée revalorisation des bases PLF 2026 à 0,8 %

**Chapitre 74** : Prévision financements CAF+ Baisse de l'exonération bases CFE

**Chapitre 75** : Ajusté au réel

13 MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Chapitre	DEPENSES		
	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	BP 2026
001 - Déficit invest. reporté	815 518,92 €	- €	475 630,12 €
020 - Dépenses imprévues			
040 - Op. ordre transfert entre se	300 796,00 €	300 596,59 €	200 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 713 958,00 €	1 713 953,37 €	636 083,00 €
458103-travaux éclairage loubret	111 265,00 €		
13- sub investissement			6 150,00 €
10 - Dotations			2 235,00 €
16 - Emprunts	494 820,00 €	486 180,47 €	533 193,00 €
20 - Immo incorporelles	524 927,88 €	232 885,24 €	357 768,00 €
204 - Sub équip versées	625 763,76 €	155 756,22 €	281 000,00 €
21 - Immo corporelles	3 445 279,49 €	718 604,45 €	518 350,00 €
23 - Immo en cours	1 203 229,95 €	421 976,40 €	565 000,00 €
26-Participations et créances rattachées			10 000,00 €
27 - Autres immo financières	782 032,00 €	463 209,53 €	353 400,42 €
RAR 2025			1 363 575,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 017 591,00 €</b>	<b>4 493 162,27 €</b>	<b>5 302 385,00 €</b>

14 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

- Actualisation des ACP :

### Requalification de la plage et des abords du Lac d'Aydat

	CP Réalisé 2025	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027	CP Prévisionnels 2028
Montant AP	4 400 €	600 000 €	600 000 €	295 600 €
1 500 000 €				

### Acquisition et travaux du siège de Mond'Arverne Communauté

	CP Réalisé 2025	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027	CP Prévisionnels 2028
Montant AP	2028 €	163 176 €	3 293 972 €	232 824 €
3 692 000 €				

15 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Chapitre	RECETTES		
	Crédits ouverts 25	CFU 25	BP 2026
001 - Excédent invest. reporté	0,00 €	0,00 €	
<b>021 - Virt section fonctionnement</b>	<b>981 503,00 €</b>		<b>740 000,00 €</b>
024 - Produits des cessions	668 362,00 €		165 000,00 €
040 - Op. ordre transfert entre section	802 631,00 €	966 154,99 €	840 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 713 958,00 €	1 713 953,37 €	636 083,00 €
10 - Dotations, fonds diverses	1 753 615,00 €	1 492 831,25 €	910 854,03 €
13 - Subventions d'investissement	1 299 743,00 €	637 719,41 €	509 733,00 €
16 - Emprunts	2 562 203,00 €	680,00 €	<b>360 723,42 €</b>
20 - Immobilisations incorporelles	113 225,00 €	- €	
21 - Immobilisations corporelles		10 626,75 €	
27	11 086,00 €	11 085,30 €	11 640,00 €
			1 128 351,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 017 591,00 €</b>	<b>4 833 051,07 €</b>	<b>5 302 385,00 €</b>

**Chapitre 013 :** En plus des restes à réaliser, sont inscrites pour les plus importantes la subvention du Conseil départemental pour la requalification du site d'Aydat pour 270K€, la subvention LEADER pour le projet Halte o stop 49 K€, le solde de la DETR pour l'aire des gens du voyage pour 60K€

**Chapitre 024 :** Sont prévues la vente des parcelles du Daillard et du Polygone à Orcet

## BUDGET PRINCIPAL 2026

### BP PRA DE SERRE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	1 400 734,01 €	162 475,00 €	1 563 184,33 €
RECETTES	1 400 734,01 €	162 475,00 €	1 563 184,33 €

### BP EAU OLLOIX

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	134 157,74 €	85 527,07€	219 684,81€
RECETTES	134 157,74 €	85 527,07€	219 684,81€

## BUDGET PRINCIPAL 2026

### BP Maison de la Monne

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	90 301,09 €	59 522,99 €	149 824,08 €
RECETTES	90 301,09 €	59 522,99 €	149 824,08 €

### BP ENERGIE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	18 317,73 €	10 348,81 €	28 666,54 €
RECETTES	18 317,73 €	10 348,81 €	28 666,54 €

### BP ZA Tallende

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	10 000,00 €	0 €	10 000,00 €
RECETTES	10 000,00 €	0 €	10 000,00 €



## FOCUS BUDGET EAU OLLOIX/ Déficit de fonctionnement Augmentation du tarif de l'Eau

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	38 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	23 425,00		20 529,00	20 529,00	20 529,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>23 425,00</b>		<b>20 529,00</b>	<b>20 529,00</b>	<b>20 529,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 529,00</b>	<b>60 529,00</b>	<b>60 529,00</b>

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	73 628,74
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	134 167,74
--	------------



## FOCUS BUDGET EAU OLLOIX/ Déficit de fonctionnement Augmentation du tarif de l'Eau



RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	109 637,47	0,00	130 008,74	130 008,74	130 008,74
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>109 637,47</b>	<b>0,00</b>	<b>130 008,74</b>	<b>130 008,74</b>	<b>130 008,74</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>109 637,47</b>	<b>0,00</b>	<b>130 008,74</b>	<b>130 008,74</b>	<b>130 008,74</b>
042	Opérai* ordre transfert entre sections (6)	4 149,00		4 149,00	4 149,00	4 149,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 149,00</b>		<b>4 149,00</b>	<b>4 149,00</b>	<b>4 149,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>113 786,47</b>	<b>0,00</b>	<b>134 157,74</b>	<b>134 157,74</b>	<b>134 157,74</b>
+						
<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>						<b>134 157,74</b>

20 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le BUDGET PRINCIPAL 2026 de Mond'Arverne Communauté.**

### 6. BUDGET ANNEXE 2026 PRA DE SERRE III

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

La Directrice générale adjointe aux Moyens généraux indique que ce budget devra être clôturé très prochainement. Il faudra alors rendre environ 1.5 millions d'€ du budget principal au budget annexe. En effet en 2016, une avance avait été faite du budget annexe au budget principal de la Communauté de de communes Gergovie Val d'Allier.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « PRA DE SERRE III »**

## 7. BUDGET ANNEXE 2026 MAISON DE LA MONNE

*Rapporteur: Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

La Directrice générale adjointe aux Moyens généraux précise que ce budget ne pose aucune difficulté. De nouveaux exploitants sont en place depuis le début de l'année 2026.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « MAISON DE LA MONNE »**

## 8. TARIF DE L'EAU À OLLOIX

*Rapporteur: René GUELON*

Monsieur René GUÉLON, Vice-président au patrimoine communautaire, aux travaux et à l'insertion, présente le rapport.

Monsieur Alain HERITIER, Maire d'Olloix, prend la parole. Il souhaite mettre en avant le déficit, sans compter les impayés, qui est d'environ 7000€ par an. Il y a eu une augmentation en 2024 de 23%, une autre arrivera au 1<sup>er</sup> avril 2026 de 23% à nouveau. Pour combler ce déficit, il faudrait un tarif de l'eau à 3.61€ HT/m<sup>3</sup>. Selon lui, le déficit est dû au fait que la commune de Saint Nectaire facture de l'eau livrée. Monsieur HÉRITIER regrette de ne pas être resté en régie.

Le Président retrace le parcours juridique de cette affaire : la commune d'Olloix a engagé un recours contre la commune de Saint-Nectaire devant le tribunal judiciaire. Celui-ci a d'abord débouté la commune, avant de se déclarer incompétent et de renvoyer l'affaire devant le tribunal administratif.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à la majorité (1 vote CONTRE : Monsieur Alain HÉRITIER, et 2 ABSTENTIONS : Madame Maryline LAMBLOT et Monsieur Dominique SCALMANA)

- **D'approuver la part de la collectivité du prix de l'eau sur le périmètre d'Olloix à 1,878 € HT/m<sup>3</sup>,**

## 9. BUDGET ANNEXE 2026 EAU

*Rapporteur: Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

La Directrice générale adjointe aux Moyens généraux précise que ce budget concerne un service public industriel et commercial (SPIC) ce qui implique que le budget doit être équilibré, avec des dépenses égales aux recettes. Ce budget ne peut pas réglementairement être déficitaire.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « EAU »**

## **10. BUDGET ANNEXE 2026 RÉGIE ÉNERGIE**

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

La Directrice générale adjointe aux Moyens généraux précise que c'est également un SPIC, dont le budget doit être équilibré.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 « RÉGIE ÉNERGIE »**

## **11. BUDGET ANNEXE 2026 Zone de Tallende**

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

La Directrice générale adjointe aux Moyens généraux précise que ce budget a finalement été créé un peu tôt. La trésorerie ne souhaite pas que les études soient prises sur ce budget annexe, tant qu'il n'y a pas de commercialisation. Elles sont donc financées par le budget principal et une fois que la commercialisation aura débuté, le budget annexe viendra compenser le budget principal.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le BUDGET ANNEXE 2026 Zone de Tallende**

## **12. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (APCP) POUR L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DE LA PLAGE ET DES ABORDS DU LAC D'AYDAT : MODIFICATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la modification des crédits de paiement de l'AP-CP « Requalification de la plage et des abords du Lac d'Aydat », son montant global et la ventilation pluriannuelle.**

### **13. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT (APCP) POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION ET DE TRAVAUX DU SIÈGE DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ : MODIFICATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT**

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, Vice-président aux finances, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'APCP pour « l'acquisition et les travaux du siège de Mond'Arverne Communauté », son montant global et la ventilation pluriannuelle.**

### **14. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'allouer aux associations susmentionnées une subvention au titre de l'année 2025, dont le montant total cumulé s'élève à 488 826 €**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions spécifiques avec les associations comme précisé dans le tableau ci- dessus.**

Monsieur Alain HERITIER, Maire d'Olloix, quitte la séance et ne participera pas au vote des prochains rapports.

## **15. PLAN DE FORMATION : PROGRAMMATION TARM'AC 2026**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport, puis passe la parole à la Directrice générale des services.

Au-delà d'un plan de formation, il s'agit d'un programme d'accompagnement des agents, autour de 4 axes.

Il est précisé que dès que cela est possible, les formations internes proposées par Mond'Arverne Communauté sont ouvertes aux agents des communes.

La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, prévoit entre autre une obligation de formation en début de mandat pour les élus ayant un mandat rémunéré. Dans ce cadre, il est envisagé que cette formation puisse être mutualisée par Mond'Arverne Communauté. Une information sera faite aux communes après les élections.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la programmation du TARM'AC pour l'année 2026**

## **16. MISE À DISPOSITION D'UN AGENT À LA COMMUNE DE ROMAGNAT**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de l'agent concerné avec la commune de Romagnat.**

## **17. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

*Rapporteur : Cécile GILBERTAS*

Madame Cécile GILBERTAS, Vice-présidente à l'enfance et à la jeunesse, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter le règlement de fonctionnement des ALSH ci-annexé, entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,**
- **D'autoriser le Président à effectuer des modifications de mise à jour non substantielles et/ou intégrant les évolutions réglementaires.**

## **18.ASSOCIATION FJEP : SIGNATURE AVENANTS 2 ET 3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIFS AU REMBOURSEMENT D'UN TROP PERCU 2025 ET À L'ANNEXE FINANCIÈRE 2026**

*Rapporteur : Cécile GILBERTAS*

Madame Cécile GILBERTAS, Vice-présidente à l'enfance et à la jeunesse, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le FJEP et à émettre le titre de recettes correspondant,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat.**

## **19.PROGRAMME « TETE » (TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE) - PLAN D'ACTIONS CLIMAT AIR ÉNERGIE ET STRATÉGIE ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

*Rapporteur : Le Président*

La Directrice générale adjointe Attractivité, Aménagement et Transition écologique, présente le rapport.

Elle précise que l'Ademe a désigné en 2024 Mond'Arverne Communauté comme territoire engagé pour la transition écologique. Il n'y a pas eu de candidature, l'Ademe a analysé ce que Mond'Arverne Communautaire mettait en place sur son territoire en faveur de la transition écologique, et a proposé d'aider la communauté de communes pour développer encore les actions en ce sens durant 4 ans, avec une subvention de 350 000€.

Il faut encore progresser sur deux référentiels :

- Un référentiel Air climat énergie
- Un référentiel Économie circulaire

L'Ademe propose également un technicien pour faire un état des lieux de tout ce qu'a fait Mond'Arverne Communauté en matière de transition écologique sur les dernières années. À partir de cet état des lieux, une notation était attribuée, notation qu'il faut faire progresser.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan d'actions « Climat Air Energie » et la stratégie « Economie circulaire » annexés à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents relevant de cette décision.**

## **20. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2031 : APPROBATION**

*Rapporteur : Jean-Pierre ROUSSEL*

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Vice-président à l'habitat et au logement social, présente le rapport.

Cédric MEYNIER, Maire de Saint-Georges-sur-Allier, interroge sur l'ordre d'approbation par rapport au PLUi, approuvé lors de la séance précédente.

Il est précisé que les documents ont été élaborés concomitamment.

La Directrice générale des services précise que la production globale prévue au PLH est conforme au PLUi. Il nous a été demandé de préciser, et c'est le sens du rapport présenté, la répartition entre PLAI et PLS au sein du PLH, sans que cela ne remette en question le PLH.

Monsieur Dominique SCALMANA, élu à la commune de Vic-le-Comte, souhaiterait avoir des précisions sur la terminologie entre les différents types de logements sociaux.

Les logements sociaux sont catégorisés en fonction du mode de financement qui a été utilisé pour les construire. Et le plafond de revenus pris en compte pour avoir droit à un logement varie selon la nature du prêt qui a permis la construction de cette habitation.

**Il existe 4 types de logements sociaux, dont 3 sont repris dans le PHL de Mond'Arverne Communauté :**

- Les **logements PLAI** (prêt locatif aidé d'intégration) sont réservés aux personnes en situation de grande précarité.
- Les **logements PLUS** (prêt locatif à usage social) correspondent aux HLM traditionnelles, plus de 80 % des logements sociaux sont régis par le plafond PLUS.
- Les **logements PLS** (prêt locatif social) sont situés en priorité au sein de zones où le marché immobilier est particulièrement tendu ; ils sont destinés aux personnes qui ne peuvent prétendre aux locations HLM traditionnelles mais qui ont des difficultés à se loger dans le parc locatif privé.

Les demandeurs de logements sociaux sur territoire de Mond'Arverne Communauté sont à 63% éligibles au PLAI, 26% éligibles au PLUS, 9% éligibles au PLS.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 tel que présenté ci-dessus.**
- **De mettre en œuvre les mesures de publicité prévues aux articles R 302- 11 et R 302-12 du CCH.**

## **21. OPAH : AVENANT N°1 À LA CONVENTION AVEC L'ANAH**

*Rapporteur* : Jean-Pierre ROUSSEL

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Vice-président à l'habitat et au logement social, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'OPAH joint au présent rapport,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 1.**

## **22. OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT CADENCE**

*Rapporteur* : Éric BRUN

Monsieur Éric BRUN, Vice-président aux affaires économiques, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 2 652 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**

**Nom enseigne : CADENCE MAGASIN DE VELOS Raison sociale : CADENCE**

**Forme juridique : SAS**

**N° SIRET : 99 295 053 500 011**

**Adresse postale du siège social : 57 avenue de la gare 63730 LES MARTRES DE VEYRE**

**23.OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT OPTIQUE MICHEL**

Rapporteur : *Éric BRUN*

Monsieur Éric BRUN, Vice-président aux affaires économiques, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**  
**Nom enseigne : St Amant Optique By Optique Michel Raison sociale : OPTIQUE MICHEL**  
**Forme juridique : EURL**  
**N° SIRET : 53 823 337 000 021**  
**Adresse postale du siège social : 31 Place du Docteur Darteyre 63450 SAINT- AMANT TALLENDE**

**24.OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT COMPTOIR DE CHANONAT**

Rapporteur : *Éric BRUN*

Monsieur Éric BRUN, Vice-président aux affaires économiques, présente le rapport.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**  
**Nom enseigne : COMPTOIR DE CHANONAT**  
**Raison sociale : LE COMPTOIR DU BOURG**  
**Forme juridique : SAS**  
**N° SIRET : 94 356 206 600 010**  
**Adresse postale du siège social : 1 PLACE DELILLE 63 450 CHANONAT**

### Information du Président :

Les conseillers communautaires sont informés qu'une Directrice Générale Adjointe de Mond'Arverne Communauté a été déchargée de fonction par arrêté du Président.

Un nouveau poste a été proposé à cet agent.

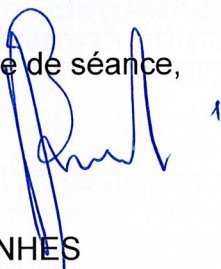
Avant de clôturer la séance, le Président souhaite adresser un mot à l'ensemble des élus présents, dans le cadre de son dernier conseil communautaire. Il les remercie pour la qualité du travail mené ensemble tout au long du mandat.

Le bilan depuis 2017 a permis de mener de beaux projets, des dossiers difficiles comme par exemple l'approbation du PLUi, aujourd'hui opérationnel. L'enfance-jeunesse était embryonnaire en 2017 lors de la fusion, et aujourd'hui plus de 650 enfants sont accueillis. Aussi, la petite enfance avec des enfants accueillis dans les meilleures conditions par les professionnels du territoire.

Cela a été possible grâce à l'engagement des élus et à celui des services.

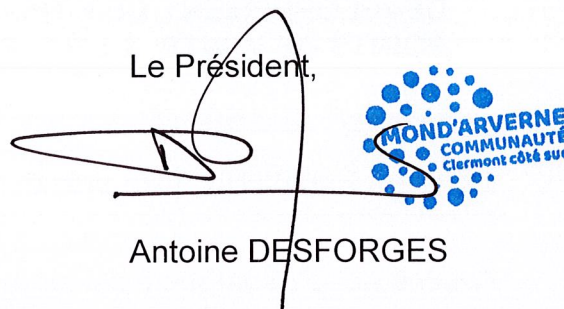
**Le Président lève la séance à 21h10.**

Le secrétaire de séance,



Julien BRUNHES

Le Président,



Antoine DESFORGES